

15 mai ▶ 15 décembre*

*avec interruption au mois d'août

// Juillet 2013 • N°23

CAHIER D'ACTEURS

Les propos au sein du présent cahier d'acteurs n'engagent que leur auteur et sont totalement indépendants de la CPDP.



Fédération Nationale des Mines et de l'Énergie CGT (FNME-CGT).

La FNME-CGT regroupe les salariés des mines, des industries électrique et gazière, du Secteur à l'Énergie Atomique et des filiales qui s'y rattachent (l'ensemble du secteur énergétique français, environ 1 million de salariés).

La Confédération Générale du Travail (CGT) a pour but la défense des salariés, de leurs droits et intérêts professionnels, moraux et matériels, sociaux et économiques, individuels et collectifs.

contact //

Adresse : 263 rue de Paris,
93100 MONTREUIL

Tél : 01 55 82 78 00

www.fnme-cgt.fr



// La FNME-CGT est favorable à la création d'un stockage géologique de déchets radioactifs. Pourquoi ?

Une approche responsable pour un enjeu national...

Les déchets existent, indépendamment de la politique énergétique retenue. Que l'on poursuive le nucléaire ou qu'on l'arrête, il sera nécessaire de gérer les déchets déjà produits. Sans oublier que l'arrêt du nucléaire lui-même générerait de nouveaux déchets.

Stocker les déchets en profondeur, pour ceux dont on n'espère aucune réduction de leur dangerosité ni aucune valorisation, est la solution la plus responsable : elle permet de limiter la charge transférée aux générations futures. L'entreposage, en surface ou en sub-surface, souvent présenté comme une meilleure solution pour ne pas oublier les déchets, n'est qu'une solution de court terme, qui ne fait que reporter à plus tard la gestion de ce problème. De plus, un stockage en profondeur sera moins sensible aux aléas, d'origine humaine ou naturelle, qu'un entreposage en surface. Et il existe bien d'autres moyens pour se souvenir de la présence des déchets que de les garder à proximité.

Choisir cette solution, qui est la meilleure aujourd'hui, n'exclut pas qu'une autre solution soit considérée préférable dans quelques dizaines d'années. Il est donc important que soit préservée la possibilité de récupérer les déchets pendant l'exploitation du stockage, qui est prévue durer plus de cent ans. Pour autant, cette réversibilité ne doit pas remettre en cause la qualité de la solution à long terme, et son coût doit rester raisonnable au regard de l'enjeu.

Enfin, Cigéo contribuera au renouveau industriel, créateur d'emplois, en permettant de valoriser les compétences acquises dans la filière nucléaire. La France dispose d'un atout exceptionnel avec l'expérience acquise dans le retraitement et notamment la vitrification des déchets de haute activité. Le stockage géologique permet de valoriser cet atout.

...qui a besoin d'un territoire d'accueil

La réponse à un enjeu national ne peut se faire au détriment du local. Au contraire, le territoire doit bénéficier du service qu'il rend à la communauté nationale. Les opérations de stockage doivent être menées sans risques pour les travailleurs, et en compensant

les nuisances résiduelles pour les riverains et pour l'environnement, à court et à long terme. Les synergies doivent être recherchées pour favoriser un développement pérenne du territoire. ■

// Cigéo doit être sûr

Pour garantir l'adéquation des dispositions techniques prévues puis mises en œuvre, la gouvernance du stockage doit être sans failles.

L'indépendance de l'ANDRA doit être maintenue : l'ANDRA doit pouvoir résister aux pressions qui iraient dans le sens d'une réduction des coûts au détriment de la sûreté. Son statut d'établissement public doit être pérennisé, et son principal client, EDF, doit rester dans la sphère publique.

Le contrôle interne de la maîtrise des risques, au plan opérationnel et pour le long terme, doit dépendre directement de la Direction Générale de l'Andra. Il devra disposer des données de surveillance, pour la sûreté d'exploitation et pour la sûreté à long terme, qui lui permettront d'imposer à l'exploitant des mesures correctives en cas de dérive.

Les conditions sociales au sein de l'ANDRA et de ses prestataires doivent permettre la sérénité nécessaire pour exercer la vigilance ; notamment, les instances représentatives du personnel, CE, DP, CHSCT de toutes les entreprises, doivent avoir les moyens de leur action (formation, crédit d'heures, possibilités de recours à l'expertise). Les salariés ont un rôle fondamental dans la sûreté : ils sont au plus près des déchets, et leurs familles vivent sur le territoire. Ils peuvent être les meilleurs lanceurs d'alerte en cas de risque pour l'environnement.

La sous-traitance, particulièrement dans le nucléaire, est un moyen pour l'exploitant de transférer sa responsabilité en matière de risques et de reconnaissance des maladies professionnelles : elle doit être l'exception, très encadrée.

Les données sur la surveillance de l'environnement doivent pouvoir être contrôlées de manière indépendante. Il est également indispensable de faire des enquêtes épidémiologiques et un suivi sanitaire de la population locale même si aucun impact sanitaire du stockage n'est attendu.

Les acteurs locaux doivent aussi avoir les moyens de leur vigilance : des relais efficaces doivent être mis en place pour informer le territoire sur l'activité du centre de stockage : nature et flux de déchets, rejets, surveillance de l'environnement.

Sans oublier le rôle important de l'expertise indépendante et du contrôle assurés par les évaluateurs nationaux et internationaux (ASN-IRSN, CNE, AIEA ...).

Pour autant, il ne faut pas jouer à se faire peur : les produits manipulés dans le stockage sont des déchets inertes, il ne s'agit pas ici de produire de l'énergie en mettant en œuvre des réactions nucléaires en chaîne. ■

// Et les déchets étrangers ?

La Directive Européenne de juillet 2011 sur les déchets ouvre la porte au stockage de déchets étrangers, dans le cadre d'accords entre pays. Pour la CGT, il ne peut être question d'importer des déchets étrangers.

Le principe selon lequel chaque état traite ses propres déchets doit être maintenu, faute de quoi cette activité pourrait devenir une activité marchande sujette à toutes les dérives induites par la recherche du profit. ■

// La recherche doit être poursuivie

Même si le stockage en profondeur des déchets ultimes est la meilleure solution pour le long terme. Il est important de maintenir un effort de recherche et développement sur la gestion des déchets, pour que la réversibilité ne soit pas illusoire. Pour éviter un arbitrage lié à des considérations de court terme, il importe que la future loi sur les conditions de réversibilité en garantisse le financement.

La recherche devra se poursuivre aussi sur les performances du stockage lui-même, pour progresser dans les technologies de construction et d'exploitation de Cigéo (par exemple, généralisation

de la téléopération, réduction des nuisances générées par l'exploitation), pour la surveillance, notamment après fermeture, pour bien comprendre et interpréter les mesures et pour rendre toujours plus robustes les prédictions d'évolution à long terme, sachant que le futur n'est jamais démontrable.

Les recherches sur la préservation de la mémoire doivent être poursuivies. La mémoire du stockage doit être préservée pour éviter une intrusion involontaire, mais aussi pour la liberté de choix des générations futures. ■

// Cigéo doit bénéficier au territoire

Les infrastructures et l'aménagement du territoire

Il faut se servir de Cigéo comme d'un levier pour développer les atouts du territoire.

Le projet Cigéo a des besoins en termes d'infrastructures, d'hébergement des personnels et de leurs familles. Ceci nécessite d'aménager le territoire dans une perspective durable : logements, filières de formation, services...

Par ailleurs, lorsque le choix existe entre plusieurs solutions, celle qui génère le moins de nuisances pour le territoire d'accueil doit être recherchée. Par exemple les moyens de transport par voie ferrée et voie fluviale doivent être privilégiés, dès la phase de chantier initiale.

Pour que le territoire bénéficie au mieux de l'élan apporté par Cigéo, certains aménagements devront

aller au-delà du strict besoin de Cigéo. Les synergies doivent être recherchées, par exemple pour les moyens de communication numérique.

Pour susciter l'identification des synergies possibles entre Cigéo et le développement du territoire, une enveloppe financière claire doit être identifiée en amont.

Des dispositions doivent être prises pour garantir que son utilisation se fasse en toute transparence, sans clientélisme.

Il ne s'agit pas ici d'acheter les consciences. Au contraire la vigilance des riverains doit être recherchée et encouragée. A cet effet, des actions de formation locale sur les problématiques associées à Cigéo devront être menées et maintenues dans la durée.

Les emplois

Cigéo doit contribuer, au niveau local, à la lutte contre la désindustrialisation. Pour ce faire, il doit être exemplaire. Pour prendre le temps de mettre au point un outil industriel performant, son démarrage doit être progressif. Ceci donnera le temps de construire l'expérience et de former les équipes en s'appuyant au maximum sur les compétences locales.

Il faut engager une politique ambitieuse de

développement des compétences : GPEC de territoire, fondée sur l'ensemble des besoins directs et indirects de Cigéo, en profitant de la visibilité sur des décennies donnée par ce projet hors normes.

Dans la perspective de la préservation de la mémoire, les activités pérennes qui présentent un lien avec le stockage doivent être encouragées : observation de l'environnement, tourisme industriel... ■

// Quel financement pour Cigéo ?

Le financement du stockage est provisionné dans les comptes des producteurs de déchets au titre des charges de long terme. Quelles que soient les incertitudes sur le coût exact de Cigéo, ce coût est modeste vis-à-vis du coût de production de l'électricité nucléaire (1 à 2 % d'après la Cour des Comptes), et bien inférieur par exemple au coût de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) dont le montant ne cesse de croître. On peut donc considérer que le financement du stockage jusqu'à sa fermeture sera assuré.

Pour autant, la CGT a toujours été réservée sur le financement des charges de long terme par le biais de fonds dédiés, soumis aux aléas des marchés financiers et aux appétits de toutes sortes. Dans tous les cas, c'est l'activité industrielle de l'entreprise qui devra assurer le financement du traitement des déchets.

On ne met pas l'argent au congélateur pendant un demi-siècle pour faire face aux investissements industriels de demain. Et le statut des entreprises concernées est primordial : la meilleure garantie que l'on pourra payer le moment venu le prix de l'enfouissement des déchets est le caractère public des producteurs de déchets, EDF pour l'essentiel, le CEA et AREVA.

Après la fermeture du stockage, pour préserver localement la mémoire, il est souhaitable de prévoir le financement d'activités pérennes en lien avec le souvenir du stockage. La définition d'une politique économique visant au développement et à l'implantation d'entreprises, à la création d'emplois qualifiés, en relation directe ou non avec Cigéo est par conséquent une condition essentielle de la réussite du projet. ■

